



Conseil de la Ville

Règlement RV-2008-07-89 modifiant le Règlement 273-90 sur le zonage de l'ex-Ville de Saint-Romuald

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Grille de spécifications**

La Grille de spécifications à laquelle réfère l'article 7 du Règlement 273-90 sur le zonage de l'ex-Ville de Saint-Romuald est modifiée à l'égard de la zone 626 par l'addition, à la ligne «AUTRE USAGE PERMIS», des parenthèses et des chiffres suivants : « (4211), (462) ».

Adopté le 15 septembre 2008

(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 28 OCTOBRE 2008